



VISITING PROFESSORS 2017

Règlement de l'appel à projet et modalités de transmission

A l'attention des directeurs d'Ecole Doctorale et des directeurs de laboratoire du Nord Pas de Calais.

Le présent dossier de candidature est déposé conjointement par l'Ecole Doctorale régionale thématique, le/les laboratoire(s) impliqué(s) ainsi que par le candidat Visiting Professor.

L'inscription se fait en ligne. Le dossier est à télécharger sur le site du Collège Doctoral - Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) à partir du **12 octobre 2016** : <http://www.cue-lillenorddefrance.fr/?q=college-doctoral/visitingprofessors> et à retourner complété et signé avec les pièces à fournir en fichier joint à l'adresse mail sec-dai@cue-Inf.fr (sous format PDF)

pour le 15 décembre 2016 au plus tard

Pièces à fournir impérativement :

1. Dossier de candidature dûment complété et signé par les différentes parties
2. Curriculum Vitae du Visiting Professor incluant les principaux travaux de recherche (maximum 2 pages)
3. Projet d'intervention élaboré en coordination avec un responsable d'enseignement doctoral
4. Attestation de non cumul avec les postes de professeurs invités sur support des établissements d'enseignement supérieur de la CUE pour l'année 2017
5. Devis pour les frais de transport

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte .

Calendrier

- A) Ouverture en ligne de l'appel à projet le **12 octobre 2016** (sur le site du Collège Doctoral - ComUE)
- B) La date limite de dépôt du dossier en ligne signé par toutes les parties est fixée au **15 décembre 2016 inclus**.
- C) Sélection des candidats Visiting Professors: janvier 2017
- D) Les séjours d'une semaine démarrent début février 2017 et s'inscrivent dans le cadre de l'année civile, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Objectifs de l'appel à projet DAI Visiting Professor

Cet appel participe à la visibilité internationale de la formation doctorale en Nord Pas de Calais. En collaboration avec les établissements de la ComUE Lille Nord de France, les laboratoires de la Région et les Ecoles Doctorales régionales thématiques, il offre la possibilité d'accueillir des chercheurs de renommée internationale pour des séjours courts d'une semaine lors desquels un cours avancé est donné sous forme de workshop dans le cadre d'une des Ecoles Doctorales régionales thématiques.

- Cet appel contribue au rayonnement international des Ecoles Doctorales régionales thématiques car il constitue un élément de valeur ajoutée en internationalisant le panel des enseignants intervenants dans la formation doctorale, et en participant à l'accroissement du nombre de cours avancés de haut niveau prodigués dans ce cadre.

- Il permet aussi de développer les enseignements en langue anglaise, langue utilisée dans la collaboration scientifique internationale.

- Il offre les bases de constitution de réseaux et de projets collaboratifs (pouvant aboutir au montage de réseaux Marie Curie, de projets INTERREG, de projets Erasmus Mundus Doctorat notamment).

Contact Collège Doctoral DAI

sec-dai@cue-Inf.fr — 03.20.79.87.19

Critères d'éligibilité du candidat Visiting Professor

- Etre de nationalité étrangère
- Exercer son activité de recherche dans un laboratoire étranger
- Participer à la formation doctorale dans son établissement d'origine
- Maîtriser le français ou l'anglais pour intervenir dans l'une de ces deux langues exclusivement
- Ne pas être un professeur invité des établissements d'enseignement supérieur de la ComUE pour l'année 2017.

Composition du comité de sélection

Le comité de sélection des Visiting Professors est constitué des membres du Collège Doctoral.

Critères de sélection du candidat

- L'excellence scientifique du candidat au vu de ses publications et de ses travaux notamment, ou de ses activités de valorisation de la recherche, ou de son investissement dans des projets de recherche de dimension internationale
- Le contenu et la pertinence de sa mission de formation à et par la recherche dans l'école doctorale régionale thématique d'accueil
- L'éventuel cofinancement – par l'établissement d'accueil, le laboratoire ou l'Ecole Doctorale régionale thématique – de la visite au-delà d'une prise en charge maximale de 3 600 € (couvrant l'hébergement, la restauration, le transport et les heures de cours du Visiting Professor)

Modalités de mise en œuvre

- Les dépenses éligibles portent sur la prise en charge des Visiting Professors (déplacements, hébergement et repas étant versés directement au laboratoire concerné) et sur un forfait de 12 heures de cours (les heures de cours étant versées directement à l'intervenant Visiting Professor par le DAI)
- La participation au financement est plafonnée à 3 600 € par visite d'une semaine.
- A l'issue du comité de sélection, le DAI finance l'accueil des Visiting Professors retenus en lien avec les partenaires organisateurs.

Bilan

Un bilan de la mission sera fourni à l'issue de l'intervention par le laboratoire impliqué

Communication

Le projet une fois retenu pour financement, les parties prenantes s'engagent à utiliser les logos des financeurs (ComUE) pour tout outil de communication et à prévenir les écoles doctorales et le Collège Doctoral des dates du séminaire.